



Les Martres-de-Veyre  
naturellement côte

Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023  
Reçu en préfecture le 26/09/2023  
Publié le  
ID : 063-216302141-20230921-DB\_2023\_07\_04-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14/09/2023

**PRESENTS :** Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - Stéphanie DUBIEN Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

**ONT DONNE POUVOIR :** Gilles DURIF (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Grégory DESTOMBES (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) – Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET)

**ABSENTS :** Jocelyne MOGENROS - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE

Laurence DELAVET a été élue secrétaire.

n° 2023-07-04

CM du 21.09.2023

**Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNE**

La commune des Martres-de-Veyre est gestionnaire d'un accueil de loisirs périscolaire. Une convention territoriale globale (CTG) a été signée avec la CAF 63 sur le territoire de Mond'Arverne. Cette convention, qui a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés pour les familles de votre territoire, et de valoriser les "bonus territoires" arrive à échéance au 31.12.2023.

Il est donc nécessaire d'envisager son renouvellement pour la période 2024-2028.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :**

- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale et tout avenant ou tout document la concernant entre la commune des Martres-de-Veyre, les communes partenaires, Mond'Arverne Communauté et la Caf du Puy-De-Dôme, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Pour :	23
Contre :	
Abstention :	



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 22 septembre 2023

Le maire,  
Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 063-216302141-20230921-DB\_2023\_07\_04-DE